

COMMUNE DE
LAPEYROUSE

(DEPARTEMENT DE L'AIN)



pour rester annexé à notre
séance de ce jour,

du Préfet

Directeur,



Signature
Josette MÜTIN

CARTE COMMUNALE



ANNEXE SANITAIRE

Traitement des déchets

Elaboration prescrite le 10 juin 2003

Projet arrêté par le Conseil Municipal le - 7 ... 2004

Approuvée par le Conseil Municipal le - 3 MAI 2005

Approuvée par M. le Préfet le

ROSINE BUHOT LOISEAU

Architecte urbaniste

11 rue d'Enghien - 69002 LYON

Vu pour rester annexé à la
délibération du 03 mai 2005

Le Maire,
Roger GUILLEMIN



COMMUNE DE LAPEYROUSE
ELIMINATION DES DECHETS

Les déchets ménagers et assimilés :

Les déchets ménagers et assimilés de la commune de Lapeyrouse sont pris en charge par la Communauté de communes Centre Dombes qui actuellement subdélègue cette compétence au SIVOM Centre Dombes.

L'enlèvement des déchets ménagers est effectué hebdomadairement.

Les déchets ménagers et assimilés sont traités au centre d'enfouissement technique du Plantay (plate-forme de Vaux).

Les déchetteries

Les déchetteries du Plantay et de Saint André de Corcy sont à la disposition des habitants de la Communauté de communes Centre Dombes.

Déchets acceptés à la déchetterie:

- déchets inertes, gravats
- papiers et cartons
- bouteilles plastiques
- verre
- ferraille
- huile de moteurs
- huiles de cuisine
- piles, batteries
- déchets verts
- les tout-venant

Déchets refusés à la déchetterie:

- les ordures ménagères
- les déchets industriels
- les déchets hospitaliers et médicaux, anatomiques ou infectieux
- les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et l'environnement

Il est interdit d'apporter des déchets issus d'activités professionnelles.

Tous les déchets déposés en déchetterie sont récupérés par un prestataire de service, chargés de les ruer vers leur filière de traitement appropriée.

Le tri sélectif

Le tri sélectif n'existe pas encore sur la Communauté de communes mais sa mise en place est prévue pour la fin de 2004 dans des sacs spéciaux. Le ramassage sera effectué alors sur un rythme bi-hebdomadaire.

Incidence de la mise en œuvre de la carte communale

L'augmentation de la population attendue par la mise en œuvre de la carte communale implique une augmentation modeste de la production de déchets ménagers et assimilés sur la commune. Celle-ci n'aura pas de conséquence sur l'organisation du traitement des déchets.